

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE
ARRONDISSEMENT
DE LA TOUR DU PIN

COMMUNE DE
MAUBEC
38300

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MAUBEC**

Séance du 24 Juin 2025

Effectif en exercice	19
Présents	15
Votants	19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt quatre juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Delphine ROBY-PASCAL, Caroline PILAN-THEVENIN, Annie LLOPIS, Céline BUCLON, Renée VERBO,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Alain THORIN, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, Robert AIMONETTI, André REVOL

Date de convocation :
17/06/2025

Pouvoirs :

Fabienne SOLER donne pouvoir à Jessy VAUCHEL,
Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Olivier TISSERAND
Annick ARNOLD donne pouvoir à Renée VERBO
Guillaume ROLAND donne pouvoir à Stéphane RAJON

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés :

Secrétaire de séance :

Madame Caroline PILAN-THEVENIN

20250624 – 08 PATRIMOINE – ACQUISITION DE TERRAINS - CHEMIN DE POLOSSON
Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Dans le cadre de la vente des parcelles B27 et B28/29 , il convenait de se positionner sur la régularisation de l'emplacement réservé N°6 prévu au PLU pour « un aménagement de carrefour au lieu dit Polosson ».

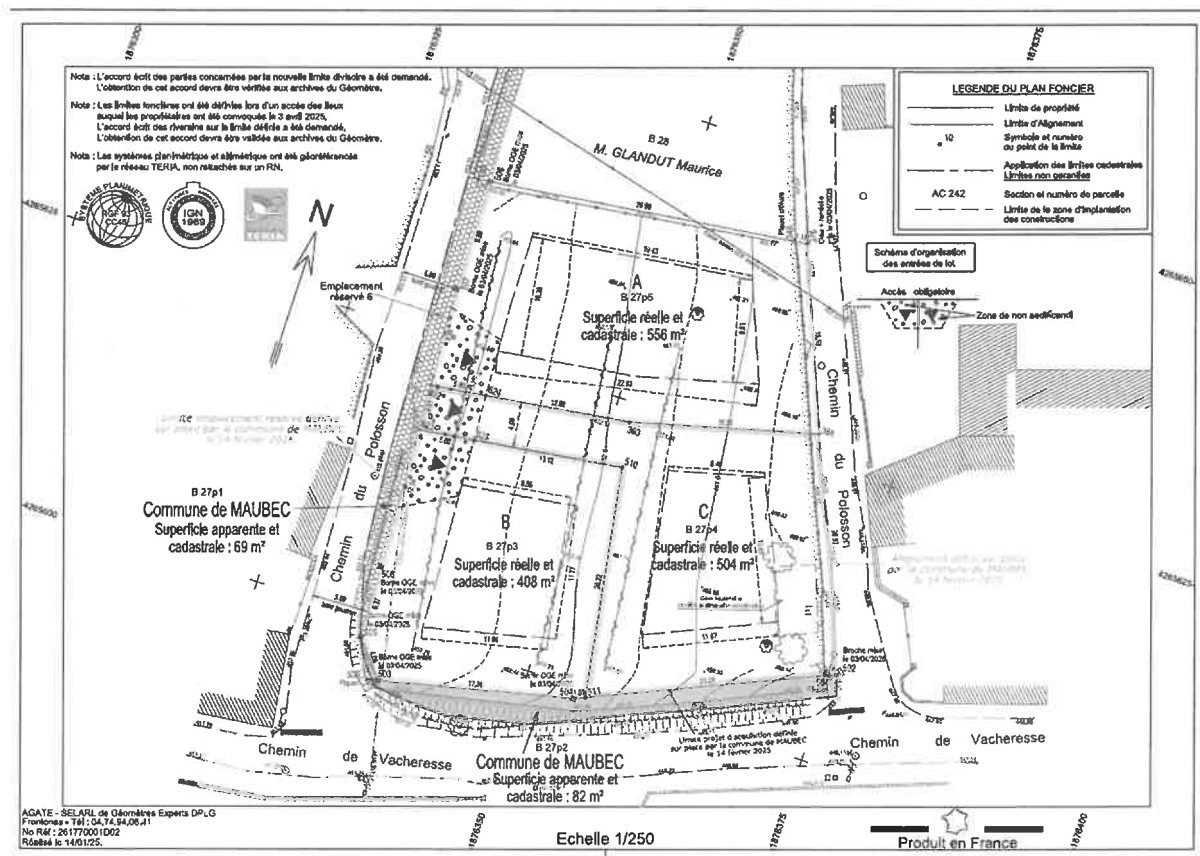
Après plusieurs échanges avec les vendeurs/acquéreurs, un bornage provisoire a été proposé et matérialisé par le géomètre en charge du dossier de la parcelle B27 afin d'avoir une voirie d'une largeur de 5m sur le chemin de Polosson.

Lors de la commission urbanisme du 26 Mai 2025, les différents plans de bornage ont été présentés avec les surfaces concernées. La commission urbanisme a donné un avis favorable sur la reprise de surfaces suivantes :

Parcelle B27 :

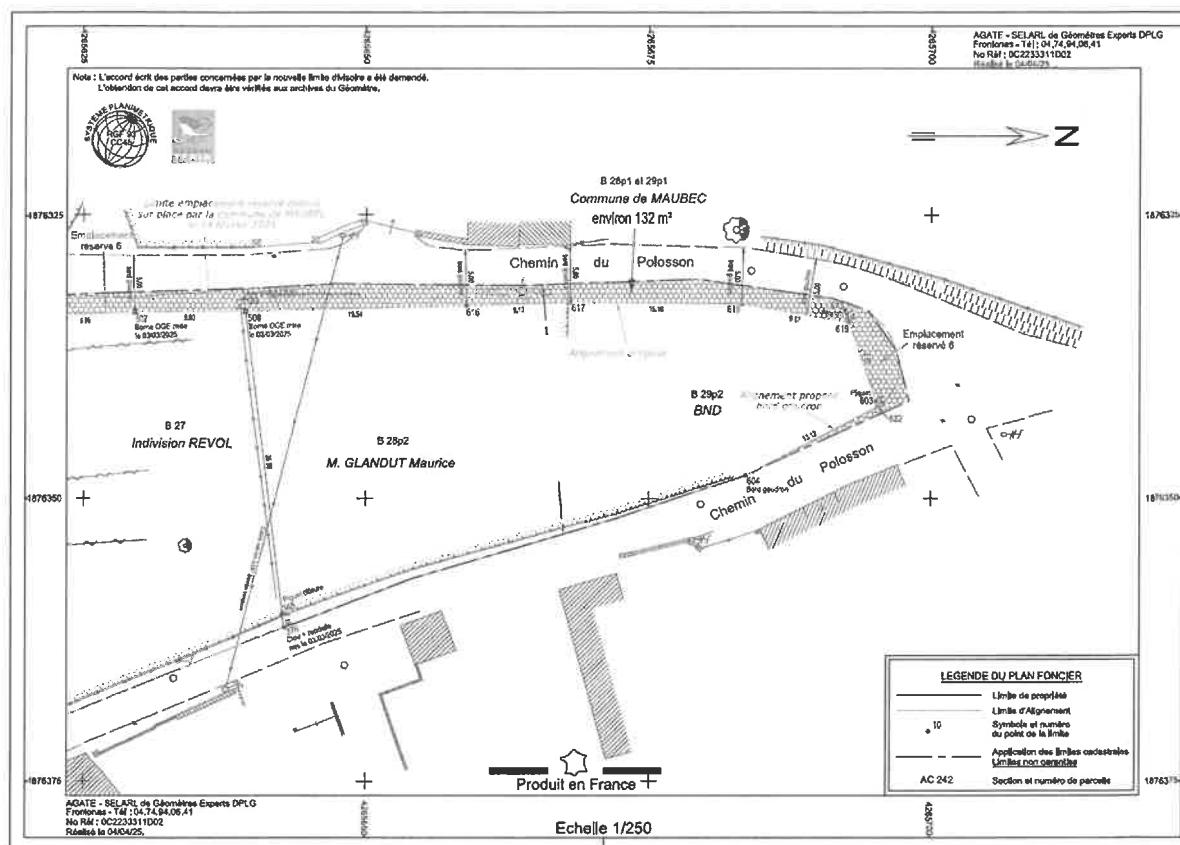
2 zones :

- une le long du chemin de Polosson en haut d'une superficie de 69m²
- une le long de chemin de Vacheresse d'une superficie de 82m²
- Soit une superficie totale de 151m²



Parcelles B28/B29 :

- 1 zone permettant de régulariser l'emprise de la voirie actuelle dans la pointe de la B29
- 1 zone pour assurer une voirie de 5m sur le chemin de Polosson.
- Superficie totale : 83 + 49 m² = 132m².



En 2022 lors du lancement du rachat des parcelles Chemin de Paternos, il avait été fixé un prix unique d'achat de terrain pour un projet d'aménagement de voirie à 3€ le m² quel que soit le zonage avec prise en charge des frais de géomètre et de notaire par la commune.

Il est proposé de renouveler ce tarif pour ces acquisitions de surface liées à l'emplacement réservé, pour les parcelles suivantes :

Parcelle	Adresse	Nb de m ²	Prix
B27	Chemin de Polosson	151 m ²	453€
B28/B29	Chemin de Polosson	132m ²	396€

La création de nouvelles parcelles destinées à être rétrocédées à la commune est en cours. La commune transmettra cette délibération au notaire pour régularisation de la rétrocession en même temps que la vente.

Des travaux d'élargissement de voirie pourront ensuite être entrepris.

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3 € le m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés et autres correspondant aux acquisitions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'APPROUVER** l'ensemble des acquisitions suivant le tableau ci-dessus, au prix suivant, soit 3 € le m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes notariés at autres correspondant aux acquisitions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DE DIRE** que les dépenses sont inscrites au budget.

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire

Caroline PILAN-THEVENIN



Le Maire,

Olivier TISSERAND



MAIRIE DE MAFFRE
R.F.
38300 (Isère)